Boites d'alarmes d'incendie.

3 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles; Pompe No 13.
36 Gravier et St-Charles.
37 Commun et Carondelet.
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades.
42 Poydras et Remparts.
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod; Pompe No 5.
46 Lafayette et Delta.
47 Julie et Water.
48 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
52 St-Joseph et Camp.
53 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poeyfarré, Pompe No 6.
56 Calliope et Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constance.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato.
64 Ave Howard et St Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Robertson, Workhouse.
71 Ave. Tulane et S. Bassin, Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne.
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Miro.
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliope
86 Erato et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.
92 Tête de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas; Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa; 2me Station de Police.
121 Religieuse et Market.
123 Melpomène et Camp.
124 St-James et S. Peters.
125 Felicité et Chippewa.
126 Felicité, près Orange.
127 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
128 St-André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St-André et Magasins.
134 St-Charles Avenue et Felicité.
135 St-André et Dryades.
136 St-André et Magnolia; Pompe No 27.
137 Jackson et Rousseau; H. et L. Co. No 1.
138 Jackson et Laurel: Pompe No 22
142 Jackson et Colisée.
143 Annonciacion et Sorapuru.
145 Tchoupitoulas et Sorapuru.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Première et Constance.
152 Première, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Premiere et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxième et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrieme et Laurel.
162 Quatrième et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
192 Bassin près Conti, H & L No 4
193 Canal et Marais.
194 N. Liberté et St Pierre.
195 Toulouse et Liberté.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Villeré.
215 St Louis et N. Claiborne.
216 St Louis et N. Prieur.
217 Bienville et N. Derbigny.
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rocheblave
234 Canal et N. Dupré.
235 Conti et N. Broad.
236 Canal et N. Génois.
237 Canal et N. Alexandre.
238 Bienville et avenue N. Hagan.
241 Douane et avenue Carrollton.
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne: Pompe No 21.
252 Dumaine et St-Claude; Pompe No 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté.
259 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
261 Ursulines et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Broad.
263 Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No 3.
264 Ste-Anne et N. Miro.
265 Dumaine et N. White.
271 Esplanade et Dupré.
273 Esplanade et Pont du Bayou Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
281 Touro et Royale.
283 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs-Elysées, près Dauphine; Station de Police du 5me precinct.
293 Touro et N. Villeré.
312 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne.
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad; Sterns' Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean; station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois.
328 Entrée aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart; Station des chars.
347 Avenue St-Roch et Villeré, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters: N. E. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port; Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude
372 Marais et Louisa.
374 St-Claude et Congrès.
381 Elmire et Bourgogne.
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Indépendance
392 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Remparts; Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine.
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts.
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters Caserne des Etats-Unis.
423 Hancock et Dauphine.
426 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiana et Magasins.
428 Avenue Louisiana et Prytanée.
431 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constantinople.
435 Amelia et avenue St. Charles.
436 Camp et Foucher.
437 Peniston et Colisée.
451 Aline et Laurel.
452 Austerlitz et Magasins.
453 Annonciation et Amelia.
461 Water et Peniston.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.
463 Annonciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 7me precinct Station de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Colisée et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
513 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.
516 Upperline et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchoupitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Dufossat.
524 Avenue Peters et S. Remparts.
526 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
532 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenue Nashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Nashville et St-Charles.
543 Avenue Palmer et Freret.
561 St-Charles et avenue Henry Clay.
562 Hurst et Calhoun.
563 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster,
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St-Charles.
617 Broadway et Esther.
631 Cherokee et Ann.
632 Burdette et Macarty.
634 Cherokee et Hampson.
635 Short et St-Charles.
641 Burdette et Zimple.
642 Hampson et Dublin.
643 Avenue Carrollton et Burthe.
651 Burdette et Hickory.
652 Leonidas et Burthe.
353 Cambronne et Oak.
712 Dublin et Poplar.
713 Jeannette et Joliet
714 Eagle et Poplar.
715 M. V. R. R. et av. Carrollton

Succession de Annie Foster.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,243—Division B—Attendu que Adolfo Duqué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Annie Foster, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—E. T. Florance, avocat. 1 fév—1 5 10

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul — Geo. St. Paul — Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de **JAYME FRIGOLA** et **CATHERINE CHRISTEN**, sa femme.

No 84,301—Cour Civile de District.

A L'ENCAN, JEUDI, 5 MARS 1908, A MIDI.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES, No 311 RUE BARONNE.

Nos 1424-26 RUE ST-CLAUDE, Joli Cottage Double.

No 711 RUE MANDEVILLE, Joli Cottage Simple.

Nos 1433-35 RUE MARIGNY, Bon Cottage Double.

Nos 1439-41 RUE MARIGNY, Cottage Double

No 631 RUE KERLEREC, Cottage Simple.

No 2252 RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

No 2248 RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

PAR GEO. ST-PAUL, ENCANTEUR.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, signé le 29 janvier 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je me mettrai en mesure de vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'endroit mentionné ci-dessus, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par les numéros municipaux 1424-26 rue St Claude, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude (autrefois Bons-Enfants), Kerlerec (autrefois Mystérieuse), Esplanade et Rempart (autrefois Amour), désigné par le No huit (8) sur un plan dressé par Joseph Pilié, autrefois voyer, daté le 7 juillet 1836, déposé en l'étude de Theodore Seghers, alors notaire comme plan No 18, d'après lequel le dit lot mesurant trente et un pieds onze pouces (31 pieds 11 pouces) de face à la rue St Claude sur cent trente six un pouce sept lignes (136 pieds 1 pouce 7 lignes) de profondeur sur le côté, contigu au lot No sept (7) cent trente trois pieds onze pouces quatre lignes (133 pieds 11 pouces 4 lignes) de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt trois pieds huit pouces trois lignes (23 pieds 8 pouces 3 lignes) de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le No municipal 631 rue Kerlerec (autrefois Paix), ensemble avec tous les droits, voies, etc., situé dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, et ayant en mesure américaine trente pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Kerlerec (autrefois Paix) entre les rues Chartres (autrefois Moreau) et Royale (autrefois Lesseps), par quatre vingt quinze pieds onze pouces de profondeur, étant une partie d'un lot de terre désigné par le No cent quatre vingt dix (190) sur le plan original dudit Faubourg, et situé dans l'îlet borné par les dites rues Kerlerec, Royale, Chartres et Français.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le No municipal 711 rue Mandeville, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Royale, Dauphine (autrefois Grands Hommes) et Espagne, mesurant en mesure française vingt pieds de face à la rue Mandeville sur soixante pieds de profondeur; ladite portion de terre formant partie d'un lot désigné par le No cent vingt huit sur un plan du faubourg Marigny et est situé à une distance de soixante dix pieds de l'encoignure des rues Marigny et Royale.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No municipal 2252 rue Nord Robertson et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robertson, Marigny, Villeré, et Mandeville, désigné comme lot C, sur un devis et certificat de voyer, fait par Edgar Pilié, voyer daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot mesurant vingt deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Robertson, la même largeur dans le fond, par soixante treize pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles; étant situé à une distance de quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes de la rue Marigny.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1433-35 rue Marigny, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Villeré, désigné par la lettre B sur un devis et certificat de voyer fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot est situé à une distance de quarante pieds de la rue Robertson, et mesure trente trois pieds quatre pouces de face à la rue Marigny par quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles de profondeur.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 2248 rue N. Robertson et 1439-1441 rue Marigny, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Villeré, désigné par la lettre A sur un devis et certificat de voyer fait par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1908, d'après lesquels ledit lot formant l'encoignure des rues Marigny et Robertson, et mesurant quarante pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de quatre vingt dix sept pieds cinq pouces cinq lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an, ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par des billets de l'acquéreur à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantie par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pact de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurités, cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets L'acquéreur devant recevoir les loyers que de la date du passage de l'acte de vente et d'assumer les taxes pour l'année 1908 et de payer pour les dits actes pardevant Ernesto Vidrine, notaire et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente avec

GEO. ST PAUL, Encanteur.
Phone, Main, 2268 W. 137 rue Carondelet.
K. V. Richard, avocat pour l'exécuteur.
2 fév—2 9 16 23—mars 1 5

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures, et fermé le dimanche. Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilots de la rue du Canal, 2me District

2 déc—dim mar jeu—

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871 ..... $3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872 ..... $1,429,749

Bureaux dans le bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune

DIRECTEURS A LA NOUVELLE ORLEANS:
GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, O. M. SORIA
CLARENCE F. LOW, Secrétaire Résident. J. G. PEPPER, Assistant Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député Assistant Secrétaire.

9 avril—1an—jeu dim mar,

TELEPHONE 956. INCORPOREE EN 1855.

CHAS. JANVIER, Président. R. E. CRAIG, Vice-Président. FERGUS G. LEE, Vice-Président. WM. P. HAUN, Secrétaire.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CHAS. D. FOUCHER, Gérant. 308 RUE DU CAMP.

ETAT AU 2 JANVIER 1907.

Capital Comptant	$ 500,000 00
Actif	$1,120,472 60
Surplus Net	$ 223,440 07
Surplus aux Détenteurs de Polices	$ 723,440 07

3 jan—1an

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT.
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER,
313 ..... RUE ROYALE 313
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle Orléans
Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.
Les ordres de la campagne sont sollicités.
PHONE MAIN 4360.

DIAMANTS, MONTRES, Bijoux en Argent et Or Massif.

A. M. HILL,
635 rue du Canal.

le sept—

Un Assortiment Complet de Cadeaux Sortables pour les Fêtes, tels que

Bracelets, Montres en Or, Belles Pendules et Statues, Bijouterie Artistique, Orfévrerie d'Argent Massif et Nouveautés en Argent, Lorgnettes, Ombrelles et Cannes à Pommes d'Or, Objets d'Art Américains en Cristal Taillé chez

WM. FRANTZ & CO.,
JOAILLIERS ET OPTICIENS, 142 rue Carondelet.

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Morris Wersba vs W. Friedman Co., Ltd.

No 84,532—Cour Civile de District.

MERCREDI, 12 FEVRIER 1908,

A 11 HEURES A. M.

Sur les Lieux,

126 RUE CARONDELET,

1. Un lot de marchandises et installations en bloc.
2. Comptes courants.
3. Droits d'occupation du local jusqu'au 1er octobre 1908.

Conditions—Comptant.
GEO. ST. PAUL, Encanteur.
Phone Main 2,68 W. No 137 rue Carondelet.
Edgar M. Cahn, avocat pour le receveur Sidney A. Loth.
2 fév—2 9 12

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 13 février 1908, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 novembre 1907 de l'Hon. George H. Thiard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, succession de Mme Catharine V. Ackerman, No 84,065, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un lot de diamants, bijouterie, montre et chaîne en or, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
B. B. Forman, avocat.
2 fév—2 9 13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Hélène Perrillat, femme de Amédée Barbaresco.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,524—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Duqué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.
29 jan—29—fév 2 7

Succession de Patrick Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,609—Division B—Attendu que Joseph Burche, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Brady, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. John D. Nix, avocat.
4 fév—4 8 13

Succession de Jean François Petit et Alexander Mathilde Trepanier, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 82,688—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Duqué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 29 jan—29—fév 2 7

Succession de Pepino Allen Michie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,243—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edna Louise Jennings, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—W. S. Hare, avocat.
31 jan—31—fév 4 9

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange. P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Annie Foster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,243—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Duqué, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—E. T. Florance, avocat.
6 fév—6 10 15

Succession de Mme Bessie Chase

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 84,284—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Duqué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — E. T. Florance, avocat. 5 fév—5 9 14

Succession de Charles H. Schenck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 80,608—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Henry Armbruster et Mme Angeline Brown, veuve de Charles H. Schenck, exécuteurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — Dart & Kernan, avocats.
4 fév—4 8 13

Succession de Ida Schenck Ferguson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 81,178—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Angeline Brown, Veuve de Charles H. Schenck, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Dart & Kernan, avocats.
4 fév—4 8 13

Succession de Anthony J. Jasprizza.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans | No 84,966—Division D — Attendu que Fortunata Greco, veuve de Anthony J. Jasprizza, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anthony J. Jasprizza, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Guy M. Hornor, avocat. 4 fév—4 8 13

Succession de Patrick Ronan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 84,979—Division A—Attendu que Mme Mary Ellen Noonan, veuve de Patrick Ronan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Ronan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
4 fév—4 8 13

Succession de David H. Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,930—Division D—Attendu que Lauren J. Bradley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David H. Bradley, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. —Johnston Armstrong, avocat.
30 janv—30—fév 3 8

Succession de Reuben Wheeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,746—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par John W. Wheeler, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. — Bertrand I. Cahn, avocat. 30 jan—30—fév 3 6

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19 mai—1an

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 86 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders, and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it: to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00 divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect (of rendering this charter null), or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or [illegible] or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, in Book 843, February 14th, 1906